

12 juillet 2017- 12 juillet 2023 : Au moins 48 PCA Officiellement illégaux du point de vue des lois 010 et 011 du 12 juillet 2017

Le Président et les membres du Conseil d'Administration bénéficient d'un mandat de trois (03) ans, éventuellement renouvelable une (01) fois. Selon cette disposition légale au moins 48 PCA ont des mandats échus depuis ce 12 juillet 2023.

Le principe de la non rétroactivité de la loi avait servi d'argument pour justifier le maintien à leurs postes de nombreux PCA, qui battaient déjà, pour certains, des records de longévité, à l'occasion de la promulgation par le Président de la République des lois 010 et 011 du 12 juillet 2017, limitant à six ans au plus leur bail. La nouvelle loi imposait en effet que les mandats cumulés soient de trois ans fois deux, sans possible extension. Ces Lois disposent en effet que :

- Le Président et les membres du Conseil d'Administration bénéficient d'un mandat de trois (03) ans, éventuellement renouvelable une (01) fois. Celui-ci prend fin dans les hypothèses suivantes : le décès ou la démission, la perte de la qualité ayant motivé la nomination, la révocation à la suite d'une faute grave ou des agissements incompatibles avec la fonction d'administrateur, **l'expiration normale de sa durée**.
- La loi a prévu des dispositions permettant d'éviter des cas de vacances ou de violation flagrante. Pour faire droit aux dispositions concernant la fin de mandat, *en cas d'expiration du mandat du Président du Conseil d'Administration, le Ministre de tutelle technique en informe l'autorité de nomination à la diligence du Conseil ; c'est-à-dire le Président de la République.*

Au-delà des personnes, l'esprit de la nouvelle loi était la recherche de la performance. La mobilité du top management des entités publiques avait en effet été retenue par le législateur comme l'un des critères de performance, au même titre que la rémunération et la reddition des comptes.

Le tableau ci-après présente les structures où l'illégalité des PCA est avérée à compter de ce 12 juillet 2023. Ils ont tous dépassé les six ans requis pour la fonction.

N°	Entreprises publiques	Statut actuel du PCA	Date de nomination	Durée
1	OFFICE DU BACCALAUREAT DU CAMEROUN (OBC)		2007	16 ans

2	INSTITUT SUPERIEUR DE MANAGEMENT PUBLIC	Ministre, conseiller spécial du PRC	2009	14 ans
3	BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVI (BUNEC)	Coordonnateur national du Comité national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion	<u>28 septembre 2015</u>	8 ans
4	AGENCE NATIONALE DES RADIOPROTECTION (ANRP)	Ministre	2007	16 ans
5	AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (APME)	Ministre	10 décembre 2014	9 ans
6	CAMEROON HOTELS CORPORATION (CHC HILTON)	DG SNI	16 septembre 2016	7 ans
7	ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC)	Secrétaire général adjoint de la présidence de la République	28 février 2008	15 ans
8	MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP)	Secrétaire général des services du premier ministre (SGPM)	28 février 2011	12 ans
9	MISSION DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE ET	Ministre	09 décembre 2011	12 ans

	MARITIME (MIDEPECAM)			
10	CHU	Ministre	13 novembre 2017	6 ans
11	HOPITAL GENERAL DE YAOUNDE		13 novembre 2017	6 ans
12	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU COTON (SODECOTON)	Gouverneur	01 juillet 2014	9 ans
13	PORT AUTONOME KRIBI (PAK)	DG SONARA	08 août 2016	7 ans
14	PARC NATIONAL DE GENIE CIVIL (MATGENIE)		14 juin 2017	6 ans
15	CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL DU CAMEROUN (CNIC)	Ancien DG (Camair et ancien PDG SNI)	2008	15 ans
16	SOCIETE D'EXPANSION ET DE MODERNISATION DE LA RIZICULTURE DE YAGOUA (SEMRY)	Gouverneur	1 ^{er} Juillet 2014	9 ans
17	AGENCE DE REGULATION DE L'ELECTRICITE (ARSEL)	Ancien ministre	2000	23 ans
18	CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES PAUL ÉMILE LEGER (CNRPH)	Ministre	2016	7 ans

19	INSTITUT NATIONALE DE LA STATISTIQUE (INS)	Ministre	2006	17 ans
20	PALAIS DES CONGRES (PC)	//	2016	7 ans
21	AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (API)	Avocate ancien Vice- Présidente de l'Office National des Élections	26 février 2010	13 ans
22	AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC)	Secrétaire Permanent du Conseil National des frontières à la Présidence de la République	24 janvier 2006	17 ans
23	HOPITAL GENYCO OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA (HGOPD)		28 novembre 2014	9 ans
24	SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITION DU CAMEROUN (SOPECAM)	Ministre	06 mars 2009	14 ans
25	MISSION DE PROMOTION DES MATERIAUX LOCAUX (MIPROMALO)		28 janvier 2010	13 ans
26	BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC- PME SA)	Secrétaire général adjoint de la présidence de la République	31 janvier 2014	9 ans
27	BUREAU CENTRAL DES RECENSEMENTS ET DES ÉTUDES DE POPULATION (BUCREP)	Conseiller du Secrétaire Général du Comité Central du RDPC	Juillet 2005	18 ans

28	CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE (CNPS)	Chargé de mission à la présidence de la République	13 novembre 2017	6 ans
29	SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS (SCDP)	Conseiller du Secrétaire Général du Comité Central du RDPC	2013	10 ans
30	CAMEROUN RAILWAYS (CAMRAIL)	Ancien Maire	9 juin 2017	6 ans
31	COTONNERIE INDUSTRIELLE DU CAMEROUN (CICAM)	Ministre, Conseiller spécial du Président de la République	2017	6 ans
32	HEVEA DU CAMEROUN (HEVECAM)	Ancien ministre	2016	7 ans
33	Eneo Cameroon SA (Eneo)	SGPM	2010	13 ans
34	CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC)	Ministre	2012	11 ans
35	FNE	//	Décédé le 11 mars 2020	Aura fait 30 ans comme PCA (1990-2020)
36	AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT FORESTIER (ANAFOR)	DG Sodepa	2014	9 ans

37	CREDIT FONCIER DU CAMEROUN	Ministre	2005	18 ans
38	MEKIN HYDROELECTRIQUE DEVELOPMENT CORPORATION (HYDRO-MEKIN)	Ministre	2011	12 ans
39	AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE (AER)	Coordonnateur national du Comité national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion	PCA depuis 2000	23
40	Agence de norme et de qualité (ANOR)	Homme d'affaire	PCA depuis 2010	13
41	Laboratoire national de génie civil (LABOGENIE)		14 juin 2017	6
42	Office national du cacao et café (ONCC)	Président du Conseil économique et social	Depuis 1991	31 ans
43	Société de développement et d'exploitation des Productions animales (SODEPA)	Ministre	Depuis 2014	9 ans
44	Chantier naval et industriel du Cameroun (CNIC)	Ancien DG (Camair et ancien PDG SNI)	Depuis 2008	15 ans
45	Port autonome Douala		Depuis 2012	11 ans

	(PAD)			
46	PAMOL PLANTATION (PAMOL)	Gouverneur	Depuis 2012	11 ans
47	Mission de Développement du Nord-Ouest (MIDENO)	Gouverneur	Depuis 2012	11 ans
48	INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	Ancien Ministre	2016	7 ans

Conclusion

La remise à zéro des compteurs en 2017 faisait de l'échéance de 12 juillet 2023 un deadline, l'indépassable Rubicon, au risque de faire du non-respect d'une loi aux dispositions claires et à l'interprétation univoque une sape du dispositif légal qui sert de fondement à l'Etat de droit. A cette violation générale de la Loi, s'ajoute, à l'échelle individuelle des personnalités concernées, des périls individuels puisque, « en tout état de cause, le Président du Conseil d'Administration, dont le mandat est échu ne peut pas convoquer une session dudit Conseil », au risque de nullité. A moins que nous ne soyons dans une situation où l'Etat choisit délibérément de « légiférer sans gouverner », pour reprendre une expression de Pr Amand Leka Essomba dans l'ouvrage *Lois sur les établissements et entreprises publics au Cameroun. Innovations et reculades*, paru en 2018 chez Afrédit, et que j'ai codirigé avec le Pr Jean-Claude Tcheuwa.